

Facturer en intégrant des droits présentés sur une attestation C2S INFANSOFT ● 08/2025_V01.00

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
Le Forçage de droit	3
Accéder à l'Attestation C2S.....	5
Les actes pris en charge par la C2S.....	6
Conclusion	7

Introduction

Dans certains cas, votre patient peut vous présenter une attestation papier de **Complémentaire Santé Solidaire (C2S)**.

Cette fiche vous guide pour intégrer ces droits dans votre facturation avec **INFANSOFT**, notamment lorsque :

- La **Carte Vitale est absente** ou non à jour
- Les **serveurs de l'Assurance Maladie** sont indisponibles

Le logiciel interroge automatiquement les droits du patient enregistrés sur la Carte Vitale et sur les serveurs de l'Assurance Maladie.

Si ces droits sont à jour, la **C2S** est appliquée sans intervention manuelle.

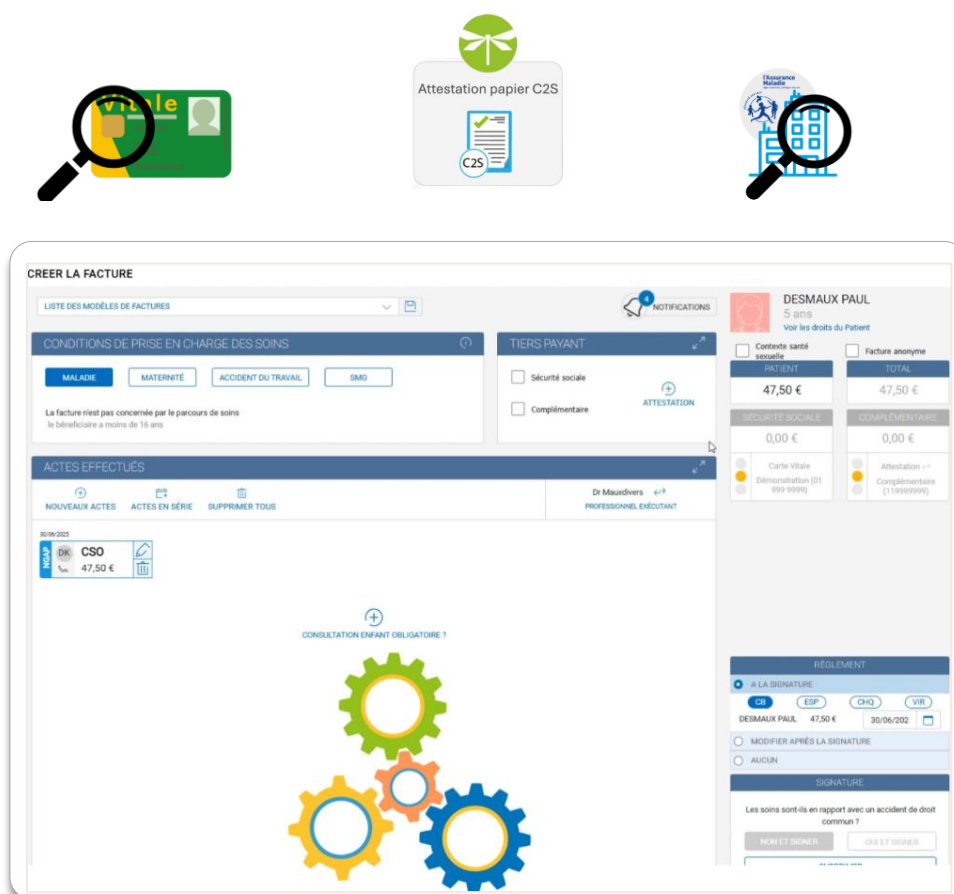


Image 1 – Le logiciel interroge automatiquement les droits du patient enregistrés sur la carte Vitale et sur les serveurs de l'Assurance Maladie

Le « forçage de droits »

Le « forçage de droits » ne doit être utilisé que dans les cas où la Carte Vitale n'est pas disponible ou pas à jour, et lorsque les serveurs de l'Assurance Maladie sont inaccessibles.

Ce forçage s'effectue uniquement sur présentation d'une attestation papier, afin de garantir la prise en charge totale par l'Assurance Maladie. Il est recommandé de conseiller au patient de mettre sa carte Vitale à jour en pharmacie pour éviter ce type de saisie manuelle.

CREER LA FACTURE

LISTE DES MODÈLES DE FACTURES

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES SOINS

MALADIE MATERNITÉ ACCIDENT DU TRAVAIL SMG

La facture n'est pas concernée par le parcours de soins
le bénéficiaire a moins de 16 ans

TIERS PAYANT

☐ Sécurité sociale ☐ Complémentaire

ATTESTATION

ACTES EFFECTUÉS

NOUVEAUX ACTES ACTES EN SÉRIE SUPPRIMER TOUS

Dr Maudivers PROFESSIONNEL EXÉCUTANT

30/06/2023

CSO 47,50 €

CONSULTATION ENFANT OBLIGATOIRE ?

DESMAUX PAUL
50 ans
Voir les droits du Patient

☐ Contexte santé sociale ☐ Facture anonyme

PATIENT	TOTAL
47,50 €	47,50 €
SÉCURITÉ SOCIALE	COMPLÉMENTAIRE
0,00 €	0,00 €

Carte Vitale Démonstration (01 999 9999) Attestation s+ Complémentaire (119999999)

RÈGLEMENT

A LA SIGNATURE

CB ESP CHQ VIR

DESMAUX PAUL, 47,50 € 30/06/2023

☐ MODIFIER APRÈS LA SIGNATURE ☐ AUCUN

SIGNATURE

Les soins sont-ils en rapport avec un accident de droit commun ?

NON ET SIGNER OUI ET SIGNER

Image 2 – Le forçage de droits : Carte Vitale est absente, ou pas à jour, et que les serveurs de l'Assurance Maladie ne sont pas disponibles

Il est toujours préférable de dire au patient de mettre sa **Carte Vitale à jour**.

À noter : l'information saisie lors du forçage ne sera pas conservée pour les factures ultérieures.

Image 3 – Carte Vitale à jour

Accéder à l'attestation C2S

Lors de la facturation, si le patient bénéficie de la **Complémentaire Santé Solidaire (C2S)**, ouvrez le menu « **Tiers payant** », cliquez sur « **Attestation** » puis sélectionnez « **Attestation C2S** ».

CREER LA FACTURE

LISTE DES MODÈLES DE FACTURES

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES SOINS

MALADIE MATERNITÉ ACCIDENT DU TRAVAIL SMG

La facture n'est pas concernée par le parcours de soins le bénéficiaire a moins de 16 ans

TIERS PAYANT

Sécurité sociale Complémentaire **ATTESTATION**

ACTES EFFECTUÉS

NOUVEAUX ACTES ACTES EN SÉRIE SUPPRIMER TOUS

Dr Maudrivers PROFESSIONNEL EXÉCUTANT

23/06/2025

CSO 47,50 €

CONSULTATION ENFANT OBLIGATOIRE ?

DESMAUX PAUL
5 ans
Voir les droits du Patient

Contexte santé sexuelle Facture anor

PATIENT	TOTA
47,50 €	47,50

SÉCURITÉ SOCIALE	COMPLÈME
0,00 €	0,00

Carte Vitale Démonstration (01 999 9999) Carte Vi Ausc complè

RÈGLEMENT

A LA SIGNATURE

GB ESP CHQ

DESMAUX PAUL 47,50 € 23/06/202

MODIFIER APRÈS LA SIGNATURE

AUCUN

Image 4 – Icône permettant d'accéder à l'Attestation

ATTESTATION

Le Patient peut vous présenter plusieurs attestations papier. Choisissez le type de l'attestation présentée.

Tapez le mot clé d'une attestation ...

- Attestation Complémentaire Avec ou sans flashcode
- Attestation ALD Forçage des droits à 100%
- Attestation C2S**
- Attestation AME de base

FERMER

Image 5 – Menu « Attestation »

Les actes pris en charge par la C2S

Une fois l'**Attestation C2S** sélectionnée, le logiciel applique automatiquement la prise en charge, active la dispense d'avance de frais pour tous les actes concernés. Vous pouvez désormais signer la facture et le **patient n'a rien à payer**.

Image 6 – Application automatique de la C2S et notification orange pour préciser les actes

Important

Le forçage de droits est valable uniquement pour la facture en cours.

Lors d'une prochaine facturation pour le même patient, si celui-ci présente à nouveau une attestation C2S, vous devrez ressaisir les informations en répétant les mêmes étapes.

En appliquant cette procédure, vous garantisiez l'intégration correcte des droits C2S dans votre facturation.

Image 7 – Forçage de droits : à renouveler pour chaque facture

Conclusion

Vous savez désormais comment intégrer les droits de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) à partir d'une attestation papier dans votre facturation :

- Utiliser le forçage de droits uniquement lorsque la Carte Vitale est absente, non à jour ou que les serveurs de l'Assurance Maladie sont indisponibles.
- Sélectionner l'attestation C2S pour appliquer automatiquement la dispense d'avance de frais.
- Signer la facture pour finaliser la prise en charge.

En suivant ces étapes, vous assurez une facturation conforme et adaptée aux patients bénéficiant de la C2S. N'hésitez pas à approfondir votre maîtrise du logiciel grâce à nos prochaines vidéos et fiches pédagogiques !

Vous souhaitez connaître l'étendu de nos formations ? N'hésitez pas à nous contacter sur **info.infansoft.fr@cgm.com**